

Les signalements arrêts



Sommaire



Principe DSN



Les statuts de dépôts



DSN évènementielle



Les retours d'informations



Les bonnes pratiques



Temps d'échanges

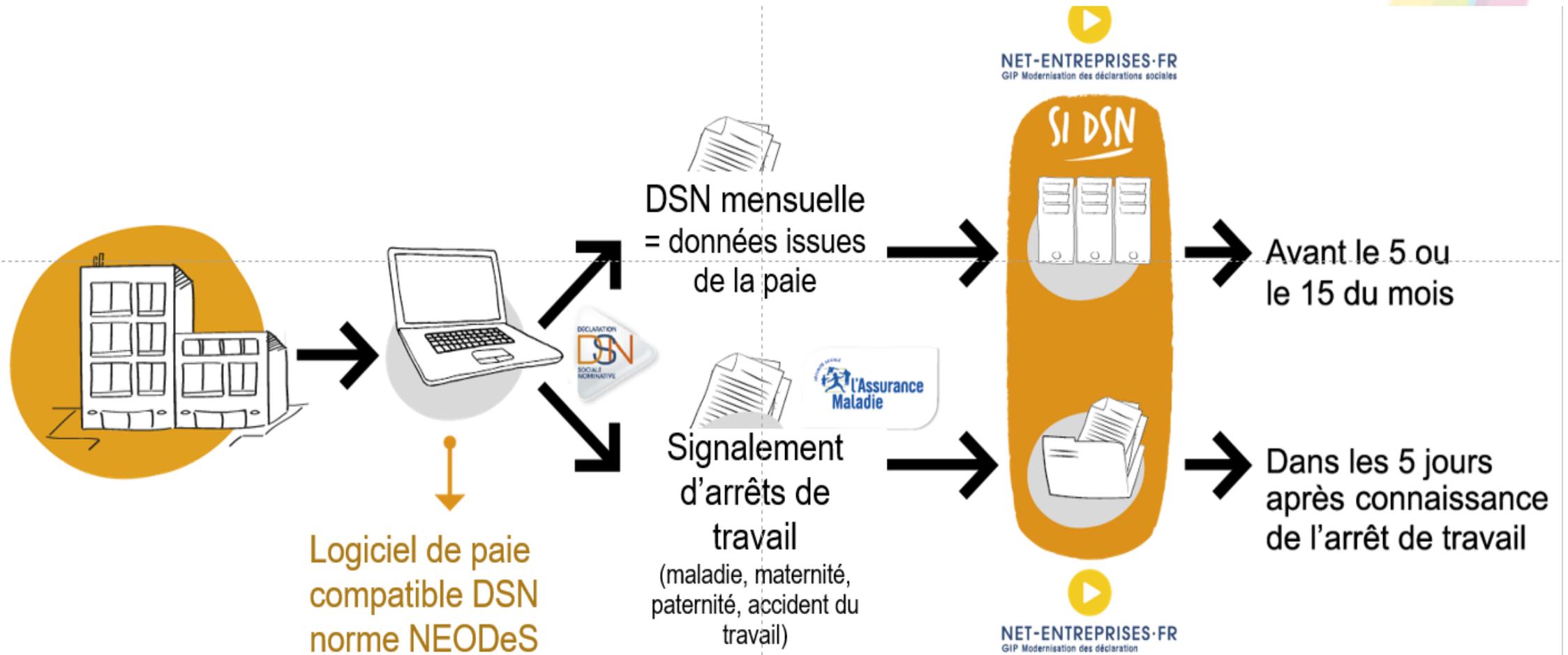




1 – Principe DSN



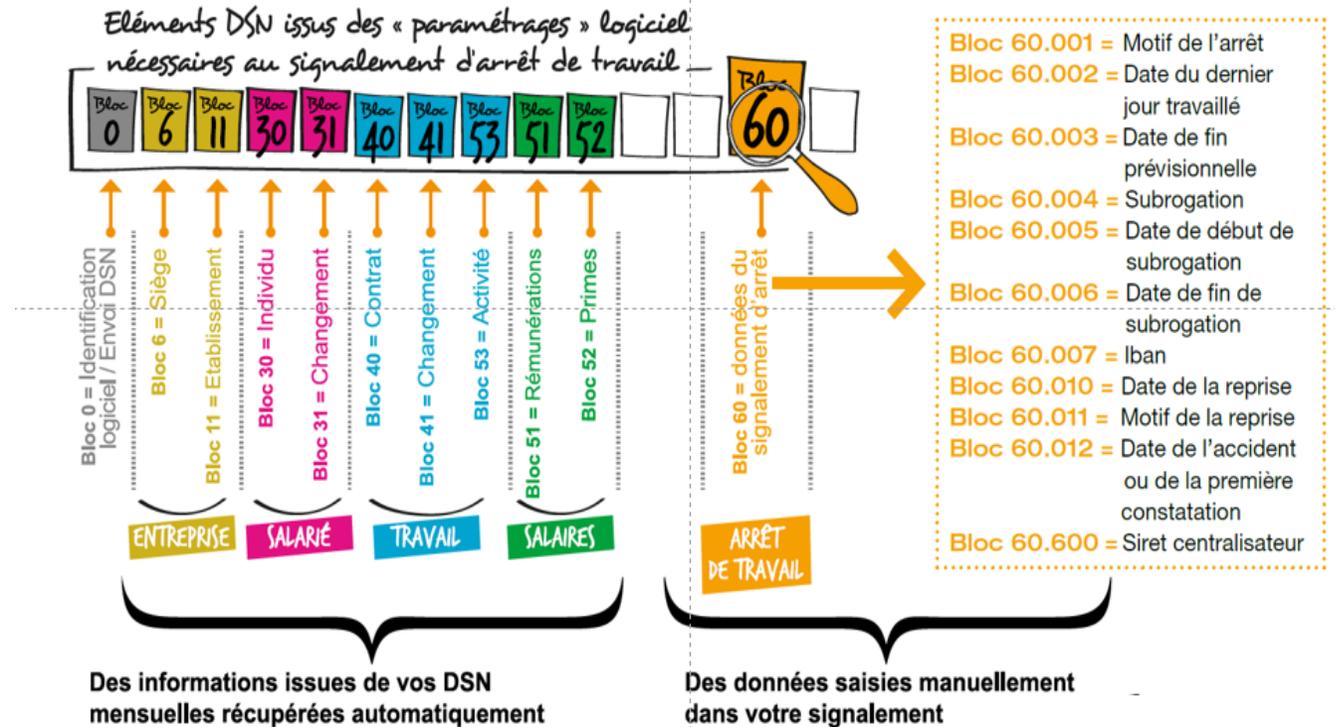
La cinématique DSN



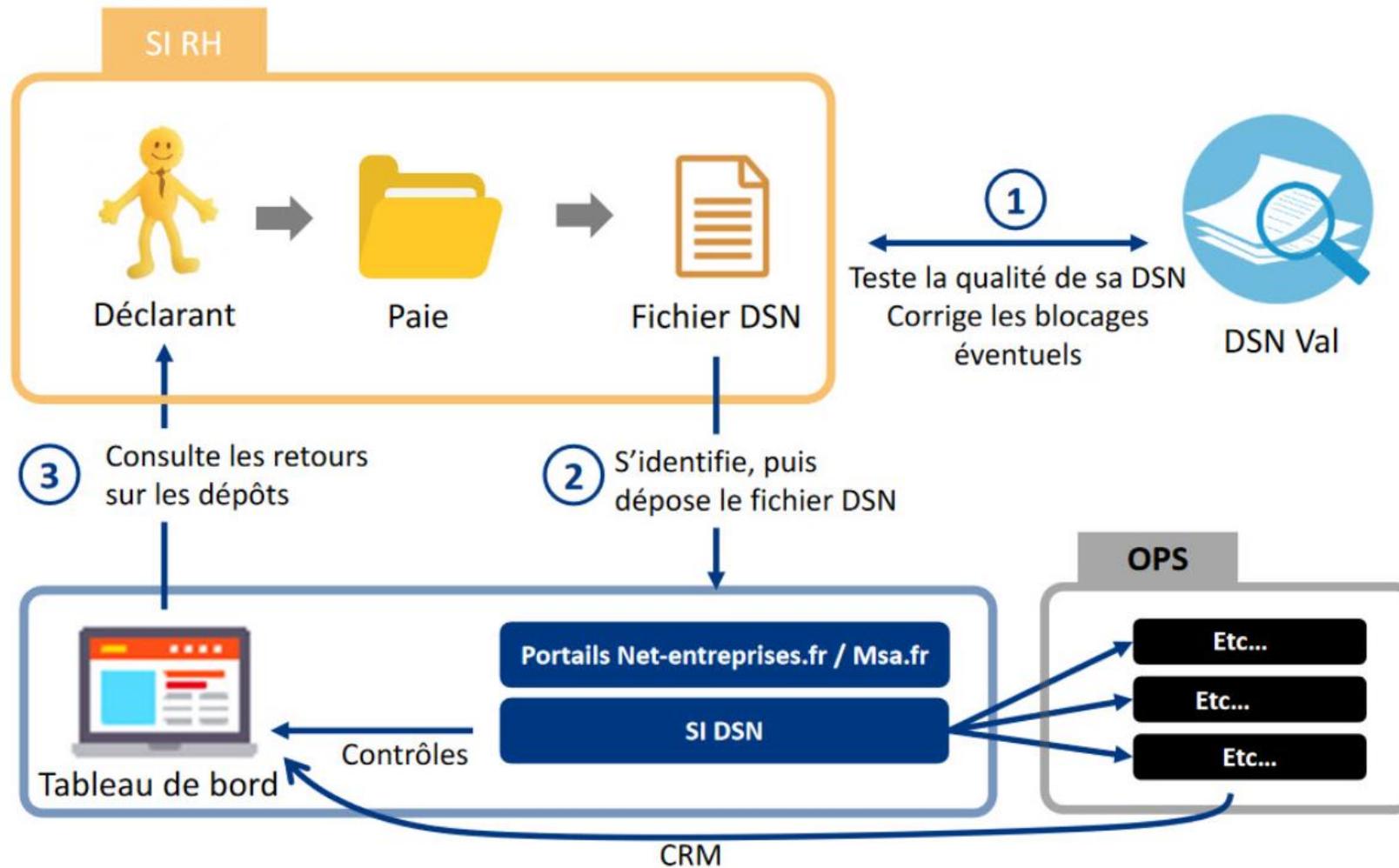
La cinématique DSN

S10.G00.00.001, 'eDSN / HR Access'
 S10.G00.00.002, 'Sopra HR Software'
 S10.G00.00.003, '9.0.5'
 S10.G00.00.005, '02'
 S10.G00.00.006, 'P23V01'
 S10.G00.00.007, '01'
 S10.G00.00.008, '01'
 S10.G00.01.001, '552081317'
 S10.G00.01.002, '81083'
 S10.G00.01.003, 'DDTFM DPD'
 S10.G00.01.004, '22 30 AVENUE DE WAGRAM'
 S10.G00.01.005, '75020'
 S10.G00.01.006, 'PARIS'
 S10.G00.02.001, '01'
 S10.G00.02.002, 'Pelletier Sébastien'
 S10.G00.02.004, 'dpd-si@CPAM.fr'
 S10.G00.02.005, '0140423389'
 S20.G00.05.001, '01'
 S20.G00.05.002, '01'
 S20.G00.05.003, '22'
 S20.G00.05.004, '4'
 S20.G00.05.005, '01032023'
 S20.G00.05.007, '22032023'
 S20.G00.05.008, '01'
 S20.G00.05.010, '01'
 S20.G00.07.001, 'CPAM'
 S20.G00.07.002, '01.01.01.01.01'
 S20.G00.07.003, 'DRHG-SUPPORT-DSN-FCTU@CPAM.fr'
 S20.G00.07.004, '02'
 S20.G00.07.001, 'Equipe DSN'
 S20.G00.07.002, '01 40 42 33 89'
 S20.G00.07.003, 'DPD-SI@cpam.FR'
 S20.G00.07.004, '08'
 S20.G00.07.001, 'Equipe DSN'
 S20.G00.07.002, '01 40 42 33 89'
 S20.G00.07.003, 'DPD-SI@cpam.FR'
 S20.G00.07.004, '14'
 S21.G00.06.001, '552081317'
 S21.G00.06.002, '66522'
 S21.G00.06.003, '3511Z'
 S21.G00.06.004, '22 AV DE WAGRAM'
 S21.G00.06.005, '75020'

Les blocs : pour la reconstitution de l'attestation de salaire



La cinématique DSN





2 – Les statuts de dépôts



Vérifier les statuts des dépôts

Fichier en pré-contrôle



Le fichier a été reçu sur le point de dépôt et les contrôles de structure du fichier et de la norme utilisée sont en-cours d'exécution

Fichier en cours de traitement



Le fichier remplit les conditions de pré-contrôle et est en-cours de traitement pour des contrôles complémentaires

Fichier traité



Les contrôles sont terminés. Accédez en cliquant sur la loupe, aux différents bilans et comptes rendus métier

Fichier rejeté



Le pré-contrôle du fichier ne remplit pas les conditions d'acceptabilité. Vous pouvez consulter l'avis de rejet en cliquant sur la ligne concernée

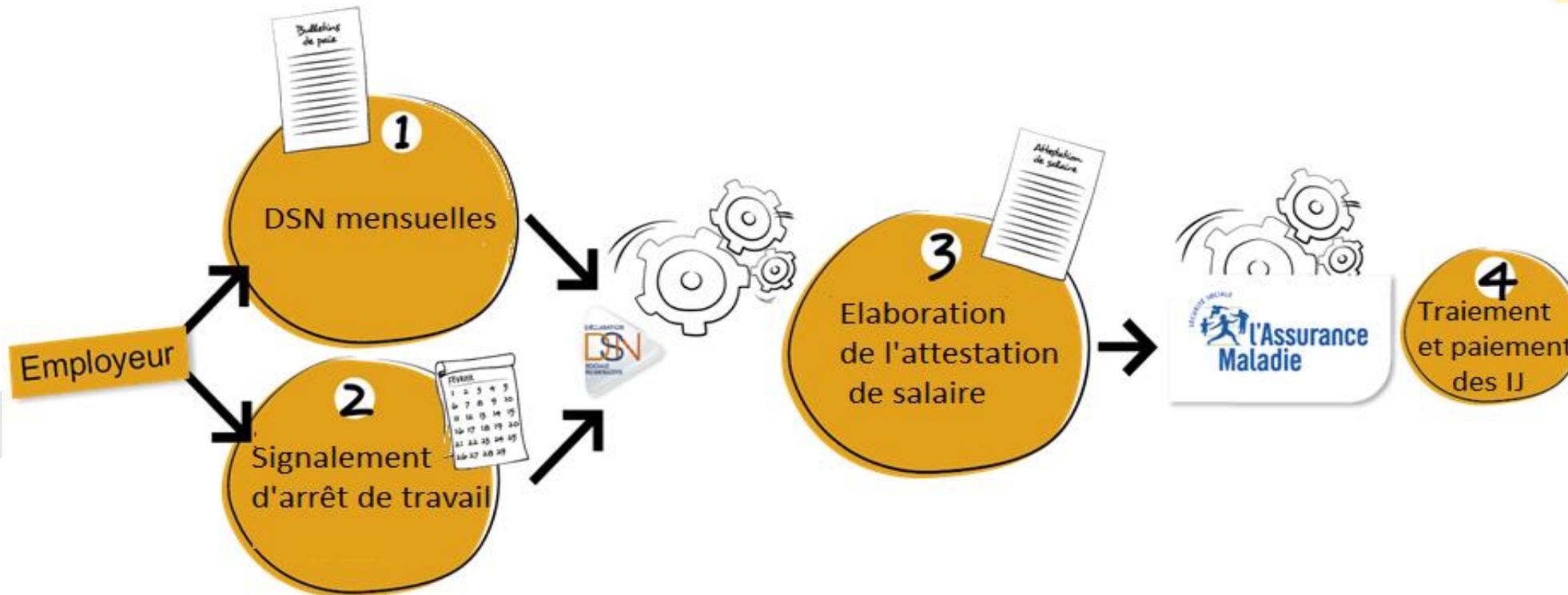


3 – DSN évènementielle



DSN événementielle

La DSN événementielle est générée par le logiciel de paie avec DSN de l'entreprise après que l'employeur ait reporté l'événement dans le logiciel. Le logiciel doit être en mesure de traduire les données en données sociales nominatives.



DSN évènementielle

S10.G00.00.001, 'eDSN / HR Access'
 S10.G00.00.002, 'Sopra HR Software'
 S10.G00.00.003, '9.0.5'
 S10.G00.00.005, '02'
 S10.G00.00.006, 'P23V01'
 S10.G00.00.007, '01'
 S10.G00.00.008, '01'
 S10.G00.01.001, '552081317'
 S10.G00.01.002, '81083'
 S10.G00.01.003, 'DDTFM DPD'
 S10.G00.01.004, '22 30 AVENUE DE WAGRAM'
 S10.G00.01.005, '75020'
 S10.G00.01.006, 'PARIS'
 S10.G00.02.001, '01'
 S10.G00.02.002, 'Pelletier Sébastien'
 S10.G00.02.004, 'dpd-si@CPAM.fr'
 S10.G00.02.005, '0140423389'
 S20.G00.05.001, '01'
 S20.G00.05.002, '01'
 S20.G00.05.003, '22'
 S20.G00.05.004, '4'
 S20.G00.05.005, '01032023'
 S20.G00.05.007, '22032023'
 S20.G00.05.008, '01'
 S20.G00.05.010, '01'
 S20.G00.07.001, 'CPAM'
 S20.G00.07.002, '01.01.01.01.01'
 S20.G00.07.003, 'DRHG-SUPPORT-DSN-FCTU@CPAM.fr'
 S20.G00.07.004, '02'
 S20.G00.07.001, 'Equipe DSN'
 S20.G00.07.002, '01 40 42 33 89'
 S20.G00.07.003, 'DPD-SI@cpam.FR'
 S20.G00.07.004, '08'
 S20.G00.07.001, 'Equipe DSN'
 S20.G00.07.002, '01 40 42 33 89'
 S20.G00.07.003, 'DPD-SI@cpam.FR'
 S20.G00.07.004, '14'
 S21.G00.06.001, '552081317'
 S21.G00.06.002, '66522'
 S21.G00.06.003, '35117'
 S21.G00.06.004, '22 AV DE WAGRAM'
 S21.G00.06.005, '75020'

- Bloc 60.001 = Motif de l'arrêt**
- Bloc 60.002 = Date du dernier jour travaillé**
- Bloc 60.003 = Date de fin prévisionnelle**
- Bloc 60.004 = Subrogation**
- Bloc 60.005 = Date de début de subrogation**
- Bloc 60.006 = Date de fin de subrogation**
- Bloc 60.007 = Iban**

cerfa **ATTESTATION DE SALAIRE POUR LE PAIEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES**

N° 11135*04 **MALADIE** **MATERNITE** **PATERNITE - ACCUEIL DE L'ENFANT-ADOPTION** **Attestation rectificative**
ATTSAL-BIS 521.G00.60.001 **FEMME ENCEINTE DISPENSEE DE TRAVAIL**
(Art. L. 323-4, L. 331-3, L. 331-7 et 8, L. 333-1, R. 313-3, R. 313-7, R. 323-4, R. 323-8, R. 323-10 et R. 331-5 du Code de la sécurité sociale)

L'EMPLOYEUR
 NOM et PRENOM ou DENOMINATION _____
 ADRESSE 521.G00.11.003 _____ N° téléphone _____
 521.G00.11.004 521.G00.11.005 _____
Code Postal Commune (département)
 Numéro SIRET 521.G00.06.001 + 521.G00.11.001 S'il s'agit d'une entreprise de travail temporaire, cocher cette case

L'ASSURE(E)
 N° D'IMMATRICULATION 521.G00.30.001 **MATRICULE DANS L'ENTREPRISE** 521.G00.30.019
(département)
 NOM et PRENOM 521.G00.30.002 521.G00.30.003 521.G00.30.004
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et si y a lieu))
 ADRESSE 521.G00.30.008 _____
 521.G00.30.009 521.G00.30.010 _____
Code Postal Commune

EMPLOI ou CATEGORIE PROFESSIONNELLE 521.G00.40.006

RENSEIGNEMENTS PERMETTANT L'ETUDE DES DROITS
 Date du dernier jour de travail 521.G00.60.002 **Situation à la date de l'arrêt** _____ **Date de reprise anticipée du travail** 521.G00.60.010
 Activité à temps partiel : pour motif médical pour raison personnelle

DUREE DU TRAVAIL OU MONTANT DES SALAIRES BRUTS SOUMIS A COTISATIONS SOCIALES (lire attentivement la notice au verso)
CAS GENERAL :
 - Indiquez le nombre d'heures de travail effectuées par votre salarié(e) au cours des 3 mois civils ou des 90 jours consécutifs **521.G00.53.001**
si ce nombre est inférieur à 150, indiquez le montant des salaires bruts soumis à cotisations au cours des 6 mois civils **521.G00.53.002** PRECEDANT LA DATE DU DERNIER JOUR DE TRAVAIL MENTIONNEE CI-DESSUS
SI L'ACTIVITE PRESENTE UN CARACTERE SAISONNIER OU DISCONTINU ET/OU LES CONDITIONS DU CAS GENERAL NE SONT PAS REMPLIES (voir notice) :
 - Indiquez le nombre d'heures de travail effectuées par votre salarié(e) au cours des 12 mois civils ou des 365 jours consécutifs _____
si ce nombre est inférieur à 600, indiquez le montant des salaires bruts soumis à cotisations au cours des 12 mois civils _____

SALAIRES DE REFERENCE

| PERIODES DE REFERENCE : CAS GENERAL : 3 mois civils ACTIVITE SAISONNIERE OU DISCONTINUE : 12 mois civils | | SALAIRES | L'ASSURE(E) A ETE ABSENT(E) PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE ET NE BENEFICIE PAS D'UN MAINTIEN DE SALAIRE | | TEMPS PARTIEL THIERACUTIQUE | | |
|--|----------------|---|--|---|---|---------------------------|--|
| du 1 | au 2 | Montant du salaire selon le cas - brut <input type="checkbox"/> - net (réduit de 21 %) <input type="checkbox"/> 3 | Motif de l'absence 4 | Nombre d'heures réellement effectuées 5 | Nombre d'heures prévues par le contrat de travail 6 | Salaires rétabli 7 | Partie de salaire (indiquez le montant brut) 8 |
| 521.G00.51.001 | 521.G00.51.002 | 521.G00.51.011 type 01 | | | | 521.G00.51.011 type 03 | |
| | | | | | | | |

MATERNITE (à signer au début du repos prénatal par l'assurée)
 Je note qu'à défaut de cesser tout travail salarié pendant au moins 8 semaines au titre du congé légal, je ne pourrai pas prétendre à l'indemnisation de l'arrêt de travail entraîné par ma maternité.

PATERNITE - ACCUEIL DE L'ENFANT - ADOPTION (à signer au début du congé par la personne assurée ou le demandeur)
 Je m'engage à cesser mon travail pendant la durée de ce congé légal. Dans le cas contraire, je ne pourrai pas prétendre à l'indemnisation de cet arrêt.

Signature de la personne assurée qui demande le congé _____

SUBROGATION EN CAS DE MAINTIEN DE SALAIRE
 Période pendant laquelle l'employeur demande la subrogation :
 du 521.G00.60.005 au 521.G00.60.006 **IBAN de l'employeur** 521.G00.60.007
(Saisir sans espace, voir coordonnées bancaires)
 et domiciliation 521.G00.60.008

Fait à 521.G00.11.005 le 520.G00.05.007
 Nom du signataire et qualité 510.G00.02.002 DSN Signature de l'employeur _____

La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages sociaux.
 En outre, l'assuré(e) qui, par ses déclarations ou ses déclarations de situation de fait, obtient ou de faire obtenir des prestations sociales, peut être tenu d'une pénalité financière en application de l'article L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale.
 La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux fichiers s'applique sur réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie.

ATTSAL-BIS 52021p

DSN événementielle

cerfa N° 11137*03
Attestation de salaire accident du travail ou maladie professionnelle
 ATTSALATMP-PRE (Article L 433.1, L 433.2, R 433.5 à R 433.7, R 433.8, R 433.12, R 438.2 et R 441.4 du Code de la sécurité sociale)

L'EMPLOYEUR
 Nom et prénom ou raison sociale :
 Adresse : 521.G00.06.004
 521.G00.06.005 521.G00.06.006 N° de téléphone :
 Code postal

L'ETABLISSEMENT D'ATTACHE PERMANENT DE LA VICTIME
 (le chantier n'est jamais considéré comme établissement d'attache permanent)
 Adresse : 521.G00.11.003
 521.G00.11.004 521.G00.11.005 N° de téléphone :
 Code postal
 N° SIRET de l'établissement 521.G00.06.001+ 521.G00.11.001
 Numéro de risque Sécurité Sociale figurant sur la notification du taux applicable à l'activité dans laquelle est comptabilisé le salaire de la victime

LA VICTIME
 N° d'immatriculation 521.G00.30.001 CPAM
 À défaut, sexe : Date de naissance 521.G00.30.006
 Nom et prénom : 521.G00.30.002 521.G00.30.003 521.G00.30.004
 (nom de famille (ou patronyme) suivi du nom d'usage (s'il y a lieu))
 Adresse : 521.G00.30.008
 521.G00.30.009 521.G00.30.010
 Code postal
 Date d'embauche 521.G00.40.001 Profession : 521.G00.40.006
 Qualification professionnelle :
 L'accident a-t-il fait d'autres victimes ? OUI NON

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ARRET DE TRAVAIL
 Motif de l'arrêt : accident du travail maladie professionnelle 521.G00.60.001
 Date de l'accident ou de la 1^{re} constatation médicale de la maladie professionnelle 521.G00.60.012
 Date du dernier jour de travail 521.G00.60.002
 Date de reprise du travail 521.G00.60.010 Travail non repris à ce jour

SALAIRES DE REFERENCE (en fonction de la date de l'arrêt)

| SALAIRE DE BASE | | | | ACCESSOIRES DU SALAIRE | | | | FRAIS PROFES. | | |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|--|--|--|--|--|---------------------|-------------|
| Date d'échéance de la paye | du | au | Montant brut | Averrages en nature et postérieurs non inclus dans le salaire brut de base | | Indemnités, primes, gratifications versées à la même période que le salaire brut de base et non inclus dans celui-ci | | Taux forfaitaire 21% ou part salariale des cotisations à déduire sur colonne 4, 5 et 6 | Somme à cotisations | Dev. sup. % |
| 521.G00.30.001 | 521.G00.51.001 | 521.G00.51.002 | 521.G00.51.013 | | | | | | | |

A Rappels de salaire et accessoires du salaire versés avec une périodicité différente de celle du salaire de base

| Date de versement | Période à laquelle se rapporte le versement | du | au | Montant brut | Taux forfaitaire 21% ou part salariale des cotisations à déduire sur colonne 12 |
|-------------------|---|----------------|----------------|--------------|---|
| 521.G00.52.007 | 521.G00.52.003 | 521.G00.52.004 | 521.G00.52.002 | | |

B Cas où la période de référence n'a pas été entièrement travaillée

| Mois | du | au | Interruption du travail | Si la victime a-t-elle bénéficié d'un maintien de salaire ? | Si la victime a-t-elle bénéficié de salaires, indiqués le salaire brut perçu | Taux forfaitaire 21% ou part salariale des cotisations à déduire sur colonne 10 |
|----------------|----|----|-------------------------|---|--|---|
| 521.G00.51.011 | | | | OUI - NON | | |

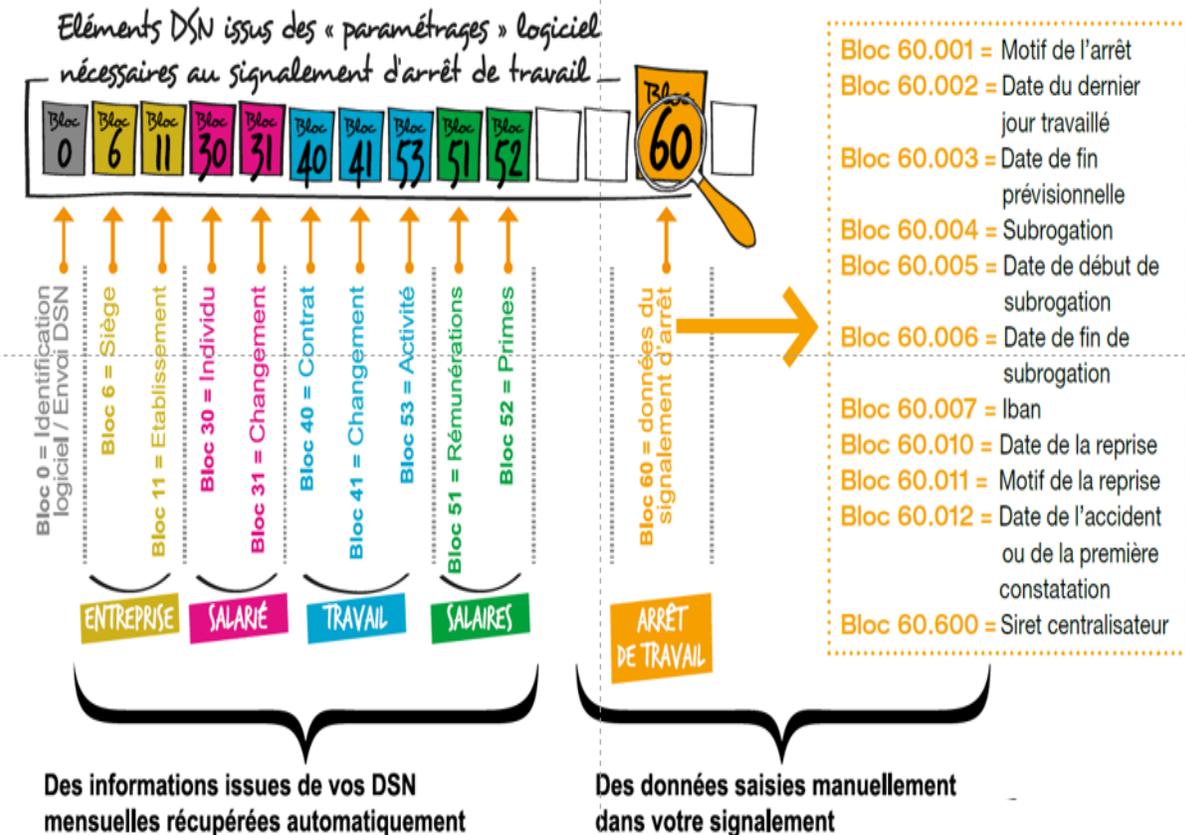
C Si s'agit d'une interruption autorisée

D Salaires particuliers : Salaire minimum des apprentis, des stagiaires ou des salariés de moins de 18 ans. → pour les apprentis précisez le n° et la date du contrat

SUBROGATION EN CAS DE MAINTIEN DE SALAIRE
 Période pendant laquelle l'employeur demande la subrogation : du 521.G00.60.005 au 521.G00.60.006
 Le salaire sera maintenu : intégralement partiellement
 IBAN de l'employeur 521.G00.60.007
 (Salaire sans espace, voir coordonnées bancaires)
 et domiciliation 521.G00.60.008
 Fait à 521.G00.11.005 le 520.G00.05.007 Signature de l'employeur
 Nom du signataire et qualité 510.G00.02.002

ATTSALATMP-PRE 56202

Les blocs : pour la reconstitution de l'attestation de salaire



DSN évènementielle

Exemple de saisie 1/2

Situation actuelle de l'agent

Emploi principal dans la collectivité ville de SARTROUVILLE
Service Halte garderie la Souris verte
Apprenti - Apprentis
Apprentissage
En Activité

Cycle de travail : Horaires normaux
01/01/1960

Régime maladie : **Maladie Non Titulaires**
Régimes congés : **Congés Non Titulaires**
Garde d'enfant <15 ans
Régime maternité : **Régime maternité**
Régime congé évènementiel : **Congés Évènementiels (tous)**
[Accéder aux droits individuels](#)

Généralités

A partir du * : 06/01/2024 le **Matin** à hh:mm
Jusqu'au : 08/01/2024 le **Après-midi** à hh:mm
Ou durée : 0 Jour(s)
Code absence : MAL3 - Maladie sans traitement **X**
Ou code générique :
[Visualiser les absences transformées](#)

Complément sur l'arrêt de travail

Date de l'avis médical : jj/mm/aaaa
Déclaration grossesse : --- Choisir dans la liste ---
Retard à l'envoi de l'arrêt : 0 jours
 Prolongation
 Affection de Longue Durée
 Reprise
Nouvel arrêt
En cas de reprise anticipée merci de renseigner obligatoirement la date de fin initialement prévue pour cet arrêt
Date de fin initialement prévue :
Motif de reprise : --- Choisir dans la liste ---

IJSS

Subrogation Date de début : jj/mm/aaaa Date de fin : jj/mm/aaaa
Saisir les dates de subrogation...

Divers

Validation de la DRH
Motif : --- Choisir dans la liste ---

DSN évènementielle

Exemple de saisie 2/2

Paie ► DSN - Déclaration Sociale Nominative ► Gestion des envois ► (1) Individu ► Arrêt de travail

1 / 1

■ Arrêt de travail

(Ciril) Arrêt -062019-A-00001 (-062019-A-00001) - Alimenté - DUMOND SARAH (00100817) - Contrat n° C001008170001

| Motif | Date de début | Dernier jour travaillé | Date de fin prévisionnelle | Subrogation | Début subrogation | Fin subrogation | IBA |
|--------------|---------------|------------------------|----------------------------|-------------|-------------------|-----------------|-----|
| 01 - maladie | 05/06/2019 | 04/06/2019 | 17/06/2019 | Oui | 05/06/2019 | 17/06/2019 | FR |

Arrêt de travail (bloc 60)

Informations générales | Subrogation | Reprise

* Motif : 01 - maladie

* Date de début : 05/06/2019

* Date du dernier jour travaillé : 04/06/2019

* Date de fin prévisionnelle : 17/06/2019

Date de l'accident ou de la première constatation :



4 – Les retours d'informations



Bilan d'anomalie

Net-entreprises
NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Administrateur - Déclarant

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

> Vos déclarations

Vos déclarations

DSN régime général
Déclaration sociale nominative pour le régime général

Depôt de fichier issu du logiciel de paie

AC (saisie)
Attestation d'assurance chômage - formulaire

Et accès à l'espace Pôle emploi (non accessibles aux tiers déclarants pour leurs clients et filiales)

Attestation de salaire
Attestation pour le versement des indemnités journalières

Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie

Compte AT/MP
Compte accident du travail / maladie professionnelle

Taux AT/MP, informations et détails

VOTRE TABLEAU DE BORD

- Vos notifications ↓
- Vos déclarations ↓

VOTRE ESPACE ENTREPRISE

- Gestion ↓
- Consultation ↓
- Demande en attente ↓

VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES

- Outils de Contrôle ↓
- Référentiels ↓
- Outils de Paramétrage ↓
- Autres services ↓
- Solutions de paiement ↓
- Sites partenaires ↓

Vous êtes gestionnaire

Vous pouvez rechercher un flux par le Siret d'un des établissements déclarés ou commencer votre recherche en précisant un N° de référence ou une partie de celui-ci. Vous pouvez également rechercher le déclarant pour lequel vous souhaitez accéder au tableau de bord par son Siret, Siren.

Recherche

Siret déclaré (*)

N° de Réf

Transmission entre et

[\(+\)](#) [filtrer la recherche](#)

Siren ou Siret du déclarant

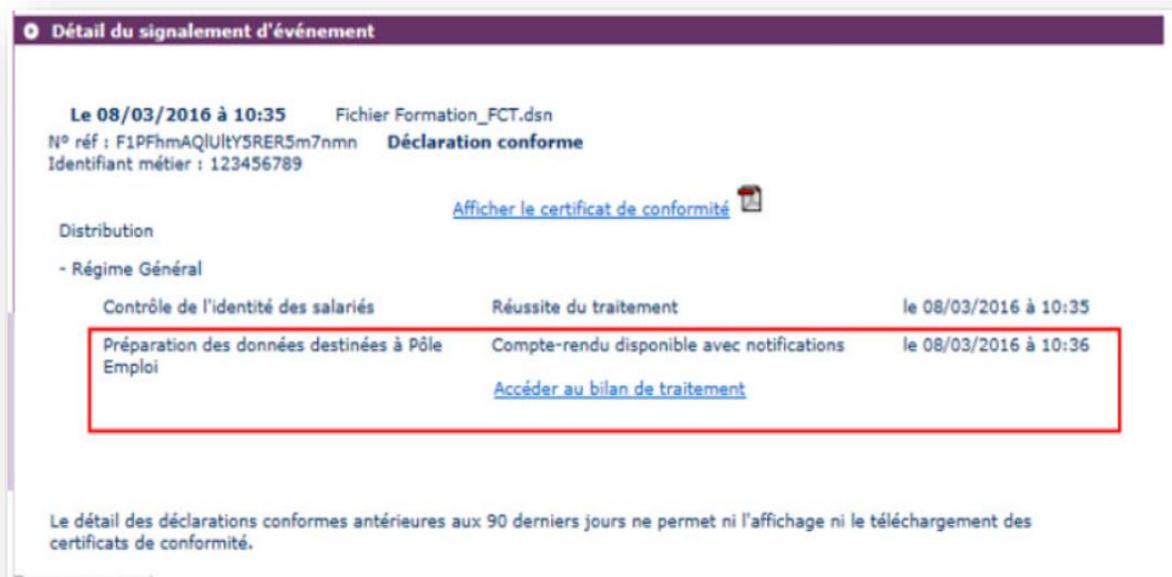
[\(+\)](#) [filtrer la recherche](#)

(*) La mention d'un Siret déclaré restreint la recherche aux DSN conformes

Liste des transmissions

| N° de Réf | Date | Mois déclaré / Nature * | Envoi | Etat * | Siret déclarant |
|-------------------------|---------------------|-------------------------|-------|--------|-----------------|
| A1-r13A7oahvqXIduIqAG48 | 10/01/2024 15:16:06 | Arrêt de Travail | Réel | ✓ | 32353226700057 |
| A1pM3JIXkUx7oFOVcI93sl- | 10/01/2024 15:15:55 | Arrêt de Travail | Test | ✓ | 32353226700057 |
| B9vxbDUkErB8oVNxb2oWnAH | 02/01/2024 10:36:38 | Décembre 2023 | Réel | ✓ | 32353226700057 |
| B9eu-13Qw8ktJkARSnN-963 | 02/01/2024 10:30:48 | Décembre 2023 | Test | ✓ | 32353226700057 |
| B8llSVWmijjPabPRWSqyOpb | 01/12/2023 12:43:44 | Novembre 2023 | Réel | ✓ | 32353226700057 |
| A27JnMDP6wuuIbLZFRw1wip | 01/12/2023 12:32:34 | Novembre 2023 | Test | ✓ | 32353226700057 |
| A81H8GumzrKtaILRYM5DCmO | 02/11/2023 11:26:27 | Octobre 2023 | Réel | ✓ | 32353226700057 |
| B4z-IIP8RGAE5IANaOrC-rR | 02/11/2023 11:10:08 | Octobre 2023 | Test | ✓ | 32353226700057 |
| B3Zj0ZczT-z.6VKJlAqV2Ay | 03/10/2023 10:22:07 | Septembre 2023 | Réel | ✓ | 32353226700057 |
| B3Yuk8u6pPoGoUMh6CjkP2H | 03/10/2023 10:20:14 | Septembre 2023 | Test | ✓ | 32353226700057 |
| A2WMUi88dzXmr3CxdcwY2pw | 02/10/2023 10:01:51 | Septembre 2023 | Réel | ✓ | 32353226700057 |
| B4ZXHCzGgceFJMIZ4Tur7mY | 02/10/2023 09:53:05 | Septembre 2023 | Test | ✓ | 32353226700057 |
| B1MGf.m-RqFDYGNhr2QKZk6 | 01/09/2023 09:07:04 | Août 2023 | Réel | ✓ | 32353226700057 |
| B4R31W1cL0W66tG9.vfusia | 01/09/2023 08:54:02 | Août 2023 | Test | ✓ | 32353226700057 |
| B3Rsm2nB3yoro7HI2NIHaJU | 02/08/2023 09:52:35 | Juillet 2023 | Réel | ✓ | 32353226700057 |

Certificat de conformité



Détail du signalement d'événement

Le 08/03/2016 à 10:35 Fichier Formation_FCT.dsn
N° réf : F1PFhmAQJUltY5RER5m7nmn **Déclaration conforme**
Identifiant métier : 123456789

[Afficher le certificat de conformité](#) 

Distribution

- Régime Général

| | | |
|---|--|-----------------------|
| Contrôle de l'identité des salariés | Réussite du traitement | le 08/03/2016 à 10:35 |
| Préparation des données destinées à Pôle Emploi | Compte-rendu disponible avec notifications | le 08/03/2016 à 10:36 |

[Accéder au bilan de traitement](#)

Le détail des déclarations conformes antérieures aux 90 derniers jours ne permet ni l'affichage ni le téléchargement des certificats de conformité.

Le certificat de conformité vous libère de vos obligations déclaratives vis-à-vis de la transmission de la DSN. Vous devez impérativement vérifier les comptes rendus métier et retours d'informations mis à disposition par vos organismes.

Si vous êtes multi établissements ou tiers-déclarant, vous pouvez télécharger unitairement ou en masse les certificats de conformité au format csv ou au format html



L'obtention du certificat de conformité ne signifie pas que l'ensemble de vos données soient correctes. Vous devez impérativement consulter l'ensemble des comptes rendus métier mis à votre disposition.

En effet, l'obtention du certificat de conformité vous dégage de votre obligation de transmission de la DSN mais pas de la véracité ou de l'intégralité de l'information transmise aux organismes. Vous pouvez donc avoir un certificat de conformité mais des comptes rendus métiers sur lesquels vous devrez impérativement effectuer des corrections.

Les certificats de conformité sont téléchargeables à partir du tableau de bord de la DSN.

Bilan d'anomalie



Le Bilan d'anomalie est le compte rendu informant le déclarant d'une ou plusieurs anomalies suite aux contrôles effectués sur sa déclaration. Il est mis à disposition du tableau de bord DSN, afin d'informer le déclarant de l'invalidité de sa déclaration.



Les bilans d'anomalies peuvent être téléchargés au format csv ou au format html.

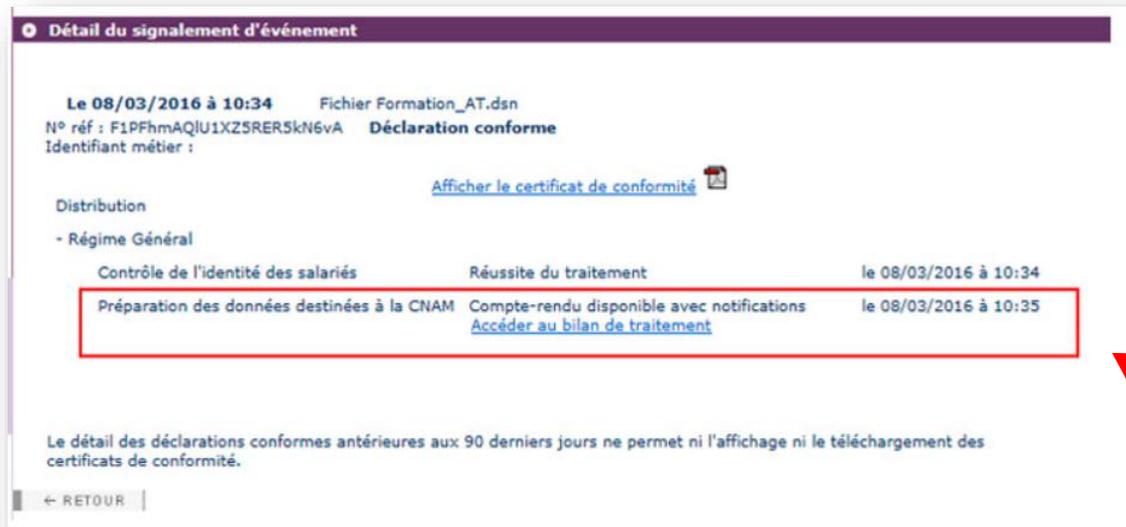
Pour une meilleure compréhension des anomalies, vous pouvez vous référer au cahier technique de la norme vous précisant ainsi pour chaque rubrique ce qui est « attendu ». Les anomalies devront donc être corrigées directement dans le logiciel de paie. Une fois les modifications effectuées, un nouveau dépôt pourra être effectué.

Dans le cas d'écarts signalés sur les DSN mensuelles, si l'échéance de dépôt est dépassée et ne permet plus de faire d'annule et remplace, vous devrez corriger dans la paie et dans la DSN du mois suivant. Dans le cas d'écarts sur les signalements, vous devrez en cas d'urgence utiliser les anciennes procédures ou contacter l'organisme concerné.

Compte rendu métier « CRM »

A réception des données de la DSN, chaque organisme intègre les éléments transmis dans son système et vérifie la cohérence des données transmises dans vos déclarations afin d'en garantir la fiabilité.

A ce titre, L'Assurance Maladie intègre les éléments transmis dans son système et analyse la cohérence des données transmises dans vos déclarations afin d'en garantir la fiabilité.



Détail du signalement d'événement

Le 08/03/2016 à 10:34 Fichier Formation_AT.dsn
N° réf : F1PFhmAQIU1XZSRER5kN6vA Déclaration conforme
Identifiant métier :

[Afficher le certificat de conformité](#)

Distribution

- Régime Général

| | | |
|---|--|-----------------------|
| Contrôle de l'identité des salariés | Réussite du traitement | le 08/03/2016 à 10:34 |
| Préparation des données destinées à la CNAM | Compte-rendu disponible avec notifications | le 08/03/2016 à 10:35 |

[Accéder au bilan de traitement](#)

Le détail des déclarations conformes antérieures aux 90 derniers jours ne permet ni l'affichage ni le téléchargement des certificats de conformité.

← RETOUR

Suite à cette analyse, est mis à votre disposition un "compte-rendu métier" (ou CRM) sur votre tableau de bord, pour préciser les anomalies ou confirmer la qualité de vos déclarations.

Pour consulter ces CRM sur net-entreprises (s'ils ne sont pas directement intégrés dans vos progiciels), accédez à votre tableau de bord DSN puis cliquez sur la DSN souhaitée

Le bilan de traitement permet d'accéder au « CRM »



Le principal motif de rejet au niveau de la préparation des données à la CNAM est le manque d'historique de données DSN concernant le salarié (historique de données transmises de 3 mois pour un arrêt Maladie/Maternité/Paternité et de 12 mois pour un arrêt Accident du Travail/ Maladie Professionnelle)

Consultation du bilan de traitement

IDENTIFICATION

Identification du flux : WS1f0vWBFARpb5R0Kcst5fb000001
Code envoi du fichier d'essai ou réel (S10.G00.00.005) : envoi fichier réel
SIRET de l'émetteur (S10.G00.01.001, S10.G00.01.002) : 42013138500015

Bilan ANO

DÉCLARATION 1

▸ Identification

Nature de la déclaration (S20.G00.05.001) :4
SIREN (S21.G00.06.001) :420131385
NIC d'affectation (S21.G00.11.001) :00015

▸ Bilan OK

Nombre de salariés :1

▸ Anomalie(s)

Code : PMNR
message : non renseigné

Salarié
NIR : 185112432211687
Nom de famille : non renseigné
Prénom : non renseigné

Exemple d'un bilan de traitement non bloquant

Dans cet exemple, l'attestation comporte une anomalie bilan ANO mais le traitement a permis la reconstitution bilan OK.
Un code vous indique la cause de l'anomalie :
le sigle PMNR (prescription médicale non réceptionnée)

Les différents contrôles



La DSN peut être acceptée avec un certificat de conformité (CCO) mais un bilan d'anomalies (BAN) est néanmoins présent.

Deux types de contrôles existent :

Contrôle bloquant



Votre DSN est rejetée. Corrigez vos informations au plus tôt et émettez une nouvelle DSN, avant la date d'exigibilité

Contrôle non bloquant



Votre DSN a été acceptée, mais des écarts sont potentiellement à corriger pour une prise en compte correcte par tous les organismes et administrations destinataires



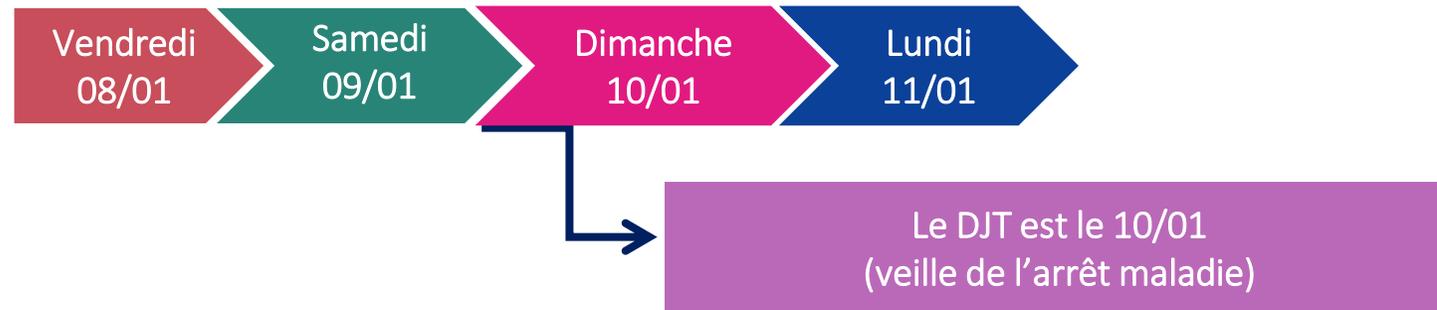
5 – Les bonnes pratiques



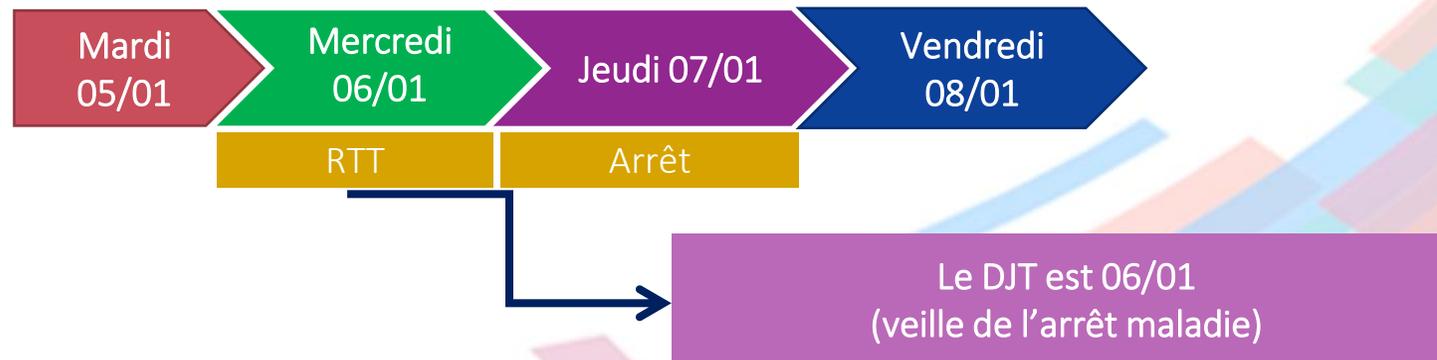
Les bonnes pratiques

Exemple: Votre salariée Mme Bichon est en arrêt le lundi 11/01, et ne travaille jamais le week-end.

Quel est le DJT?



La salariée Mme Bichon est en RTT le 06/01 et se retrouve en arrêt le jeudi 07/01.



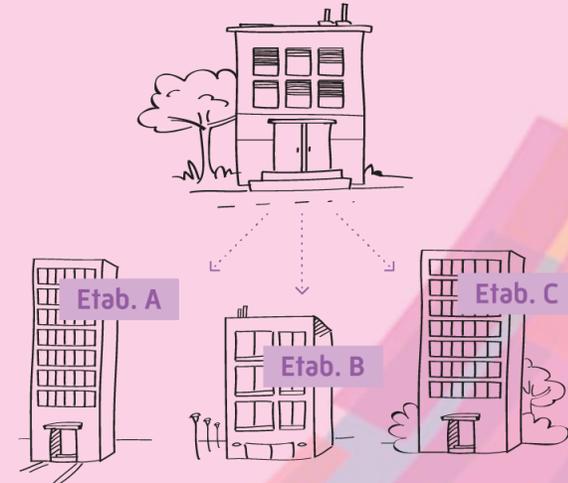
Les bonnes pratiques

multi sites / Siret centralisateur

Identification de l'entreprise :

Il s'agit toujours du N° de SIRET de l'établissement de rattachement de votre salarié ou du centralisateur.

Utiliser différents N° de SIRET peut bloquer le dossier et provoquer des paiements erronés. Ce qui forcément augmente le délai de traitement et génère des erreurs comptables.



Si l'établissement C réceptionne le paiement des indemnités journalières pour toute l'entreprise = établissement C centralisateur.



Lorsque vous passez par un tiers déclarant, cette procédure s'applique également.

Les bonnes pratiques

Evitez les doublons!

Si vous avez effectué un signalement d'arrêt DSN, inutile de saisir une attestation de salaire sur Net-Entreprises !

Soyez vigilants ! Trop de doublons entre le siège, l'établissement ou le centralisateur !



Signalez les arrêts dans l'ordre chronologique, notamment en maternité.

Les bonnes pratiques

Evitez les doublons !

Faire en double est une source d'erreurs, et c'est contre-productif.
Pour relancer un paiement, ou à faire une réclamation, contactez le 36 79.

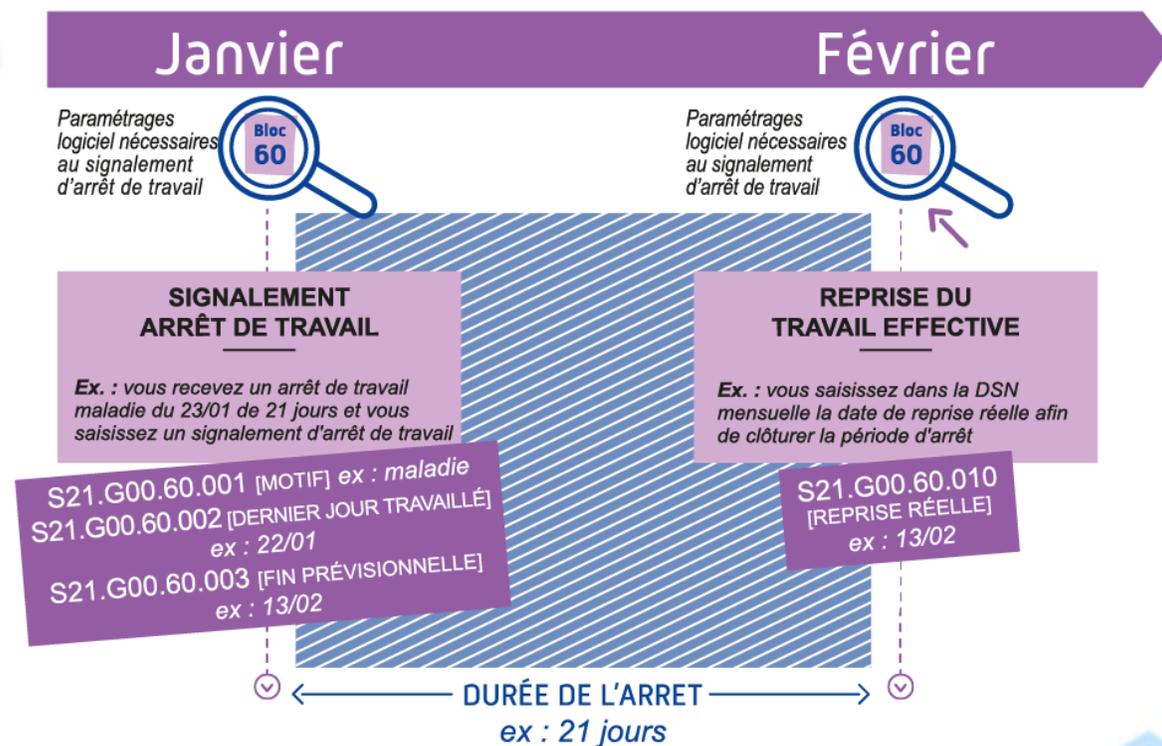
Un arrêt = un signalement (ou une attestation)



Pensez à envoyer les attestations dans l'ordre chronologique des arrêts.

Les bonnes pratiques

DÉCLARATION
DSN
SOCIALE
NOMINATIVE



Saisir impérativement la date de reprise de votre salarié pour ne pas générer des flux inutiles qui retarderont les paiements.

Si vous ne saisissez pas la date de reprise réelle dans votre logiciel de paie, le système DSN génère une attestation « OD6 » qui déclenche des comptes rendus métiers négatifs dans votre tableau de bord.

Le système DSN suppose que l'arrêt de travail est toujours en cours alors même que votre salarié a repris son activité.

Les bonnes pratiques



Tableau de bord :

Votre tableau de bord est un outil essentiel de votre suivi, il est donc important d'aller le consulter pour :



Consulter les informations liées au déclarant et déposer une DSN mensuelle ou un signalement d'évènement.



Consulter les retours d'informations (certificats de conformité, bilans d'anomalies...) et consulter les comptes rendus métiers.



Effectuer le suivi de l'état des DSN mensuelles ou des signalements d'évènements.

Les bonnes pratiques



Compte-rendu :

- Le compte-rendu vous est envoyé par mail à l'adresse renseignée sur Net-entreprise.
- Ou sur la rubrique S20.G00.07.003 en DSN
- L'accusé de dépôt s'affiche en fin de saisie après envoi du formulaire.
- Le bordereau de paiement des IJ est accessible depuis le formulaire Attestation de salaires en cas de subrogation.



Penser à vérifier vos habilitations et à mettre régulièrement à jour vos coordonnées afin d'assurer l'accès à tous nos services et afin de garantir un bon suivi des arrêts de vos salariés.

COMPTE RENDU

| | |
|---|---|
| Identification : | CRD-202201110705-491736349832 |
| Date de création : | le 11 - 01 - 2022 à 08:27 |
| CPAM emettrice : | ANGERS |
| Diagnostic du document | |
| Identification : | Siret de l'employeur : ██████████ Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité Identification : DSI-202201071139-653396373627 Date de création : le 11 - 01 - 2022 NIR du bénéficiaire : ██████████ Nom du bénéficiaire : ██████████ |
| Diagnostic : | Activité : PROGRES Etat : En cours de traitement CPAM Cause : |
| Libelle : | Pour fournir une pièce nécessaire au traitement de votre attestation, veuillez consulter la procédure sur le site : |
| Adresse Site : | https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2364/kw/pièces%20justificatives |
| <small>Si vous ne l'avez pas encore fait inscrivez-vous au service « Bordereau de paiement des Indemnités journalières » accessible sous Net entreprise pour pouvoir consulter vos décomptes IJ liquidés par le régime général. En cas de besoin, contacter le support de la CPAM ANGERS : Tel : 36 79 - Mel : dsij.cpm-maineetloire@assurance-maladie.fr</small> | |



6 – Temps d'échanges

